

Madame, Monsieur,

Les associations Auch territoire en Transition et l'Atelier du Vélo Pour Tous ainsi que le collectif Alternatiba Auch ont pris connaissance de la mise en place de ce que vous nommez « Drive fermier zéro piéton » en centre-ville.

Nous saluons la possibilité donnée par la ville aux producteurs locaux de pouvoir continuer à écouler leur marchandise et à nourrir la communauté, et vous apportons tout notre soutien dans cette démarche.

Néanmoins l'appellation « Drive Zéro Piéton » nous a interpellés.

La réception des produits doit-elle obligatoirement se faire en voiture, ou est-il possible de venir à pied ou à vélo ?

Dans le premier cas, rendre obligatoire la réception en voiture pose à notre avis plusieurs problèmes:

- C'est une mesure socialement discriminante pour les personnes qui ne possèdent pas de voiture.
- Le lieu de retrait est situé en centre-ville. Pour les personnes qui habitent à quelques centaines de mètres, et qui doivent parfois aller chercher leur voiture un peu plus loin, c'est un non-sens économique et une perte de temps.
- Enfin, cela va à contre-sens de la politique pour une mobilité douce à laquelle les différents candidats aux élections se sont engagés au cours de la campagne électorale. Le marché fermier, ou son substitut le marché à la commande, doivent faire partie intégrante de la politique écologique et sociale de la ville. Il semble hors de propos de rendre la voiture obligatoire dans ce cadre ! D'autant que cela continue à véhiculer la fausse idée que l'utilisation de la voiture serait plus sûre que les autres moyens de déplacement.

Dans les faits, nous avons eu connaissance de personnes qui ont demandé en amont aux producteurs de pouvoir venir à pied ou en vélo et qui ont été acceptées. Il ne semble donc pas y avoir d'opposition de leur part.

Pour aller plus loin, la conservation des marchés de plein vent, en prenant des dispositions dans l'organisation pour respecter les mesures de distanciation, nous semble la solution la plus adaptée : ceux-ci permettent de continuer à faire travailler également les revendeurs, qui sont souvent des travailleurs précaires.

Nos collectifs sont conscients que cette interdiction vient de la préfecture et non de la mairie, mais s'étonnent du maintien des marchés dans d'autres villes et villages en France et dans le Gers. Une demande de dérogation serait adaptée pour la ville d'Auch. Comment les marchés d'Auch pourraient-ils s'organiser pour obtenir une autorisation dérogatoire ? Il nous semble possible de mettre en place des conditions de distanciation sociale au moins aussi efficace que dans les lieux de vente grand public.

En attendant, **nous demandons à la municipalité d'inscrire le marché à la commande dans une politique écologique et sociale, en autorisant officiellement le retrait des marchandises à pied et à vélo**, dans le respect des règles d'hygiène et de distanciation en vigueur, et **d'adapter sa communication en conséquence**.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Alternatiba Auch
Auch Territoire en Transition
L'Atelier du Vélo Pour Tous